

Liège, le 3 décembre 2018

REMEDIATIONS OBLIGATOIRES DE CHIMIE

Cours de chimie - Professeur R. Cloots

Premier quadrimestre 2018-2019

1^{ers} bacheliers en biologie, chimie, géographie, géologie, physique
1^{er} bachelier en sciences pharmaceutiques

Les étudiants non dispensés de l'examen d'exercices de janvier et qui n'auront pas présenté l'interrogation dispensatoire du lundi 10 décembre ou qui auront obtenu une cote inférieure à **10/20** pour cette interrogation seront dans l'obligation d'assister à la deuxième séance de remédiation obligatoire de chimie.

Cette séance aura lieu le mardi 18 décembre, de 8H à 10H à l'amphi A303 B7a.

La liste des étudiants concernés par cette remédiation obligatoire sera publiée au plus tard le lundi 17 décembre sur e-campus et sur les pages 1, 2, 3 Sciences.

Au cours de cette séance, l'interrogation n°2 sera corrigée et un travail de remédiation obligatoire sera distribué aux étudiants. Les consignes se rapportant à la réalisation de ce travail y seront également précisées.

Les étudiants concernés qui ne se présenteront pas à la remédiation et/ou qui ne réaliseront pas correctement le travail demandé ne seront pas autorisés à présenter l'examen d'exercices de janvier.

Françoise Derwa & Morgane Valentin